

48599



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JANVIER 2010 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2010, 2011 ET 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier 2010 du conseil de la Ville de Saint-Lazare tenue au centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Pierre Kary
- Mesdames les conseillères Brigitte Asselin et Nathalie Richard
- Messieurs les conseillers Gilbert Arsenault, Jean-Claude Gauthier, Jean-Pierre Giguère et Michel Lambert
- Madame Lucie Gendron, directrice générale
- Madame Brigitte Bonin, trésorière

Le maire, Pierre Kary, agit comme président.

La greffière et coordonnatrice des ressources humaines, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-005-10 Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère
Appuyé par Brigitte Asselin

D'ouvrir la séance. Il est 19 h 34.

Résolution adoptée à l'unanimité.

48600

01-006-10 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Michel Lambert

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

1. Ouverture de la séance

01-005-10 Ouverture de la séance

01-006-10 Adoption de l'ordre du jour

2. Certificats de crédits

3. Adoption du programme triennal des immobilisations

01-007-10 Adoption du programme triennal des immobilisations
pour les années 2010, 2011 et 2012

4. Dépôt d'un document

5. Période de questions allouée aux membres du conseil

6. Période de questions allouée aux personnes présentes

7. Levée de la séance

01-008-10 Levée de la séance

2. CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour la
résolution 01-007-10.

Le 5 janvier 2010,

Brigitte Bonin, CA, trésorière
Directrice générale adjointe, Services administratifs

48601

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

01-007-10 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012
--

ATTENDU QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter un programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère
Appuyé par Gilbert Arsenault

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012 dont copie est jointe en annexe A.

De publier un document explicatif du programme au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans un journal francophone (Première Édition) et dans un journal anglophone (Hudson Gazette) pour un montant maximal de 1 200 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.140.00.341 du fonds général.

Résolution adoptée à la majorité à la suite d'un vote dont le résultat est :

Membres du conseil en faveur de l'adoption de la résolution :

Jean-Pierre Giguère
Nathalie Richard
Gilbert Arsenault
Jean-Claude Gauthier
Pierre Kary

Membres du conseil contre l'adoption de la résolution :

Brigitte Asselin
Michel Lambert

48602

4. DÉPÔT D'UN DOCUMENT

La greffière dépose :

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont une copie est jointe en annexe B.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Identification du membre du conseil	Objet principal de l'intervention (Mots-clés, aucun résumé)
Jean-Pierre Giguère	Aucune question n'est posée.
Nathalie Richard	Aucune question n'est posée.
Brigitte Asselin	Demande de ne pas reporter en 2011 le projet de construction d'un 3 ^e condo rattaché à la bibliothèque et au centre communautaire, mais plutôt de conserver l'objectif en 2010.
Michel Lambert	Appui aux propos de Brigitte Asselin.
Gilbert Arsenaault	Appréciation de la présence de représentants de différents groupes communautaires à l'occasion de la présente séance. Documentation requise préalablement à la poursuite du projet de construction d'un 3 ^e condo rattaché à la bibliothèque et au centre communautaire.
Jean-Claude Gauthier	Ampleur des dépenses municipales et nécessité de planifier les projets.
Pierre Kary	Aucune question n'est posée.

48603

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les quatorze (14) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente (1 ^{re} lettre du prénom et nom de famille, adresse omise)	Objet principal de l'intervention (Mots-clés, aucun résumé)
M. St-Louis	[1.] Suggestion de rencontrer les représentants des divers organismes locaux avant de reporter le projet de construction d'un 3 ^e condo rattaché à la bibliothèque et au centre communautaire.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE**01-008-10 Levée de la séance**

Il est proposé par Nathalie Richard
Appuyé par Jean-Pierre Giguère

De lever la présente séance. Il est 19 h 50.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Les annexes mentionnées au procès-verbal sont conservées dans le dossier portant le numéro 0220-100 (26 291) des archives municipales.

Pierre Kary
Maire

Nathaly Rayneault, avocate — MPA, LLM
Greffière et coordonnatrice des ressources
humaines

NR/cm